

RAPPORT DE VÉRIFICATION



ELIVIA ETABLISSEMENT LE LION
ZI LA COUDERE
ROUTE DE GREZ-NEUVILLE
49220 LE LION-D'ANGERS

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements			Nombre de mises à l'arrêt préconisées
	total	avec observations	non vérifiés	
Appareil de levage	20	7	0	2

Adresse d'intervention :
ELIVIA ETABLISSEMENT LE LION
ZONE INDUSTRIELLE LA COUDERE
ROUTE DE GREZ NEUVILLE
49220 LE LION D'ANGERS

Mission réalisée le 02/01/25

Date de vérification précédente : 02/07/24
Périodicite : 6 mois / Prochaine vérification : 07/25

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 91660/25/133

Date du rapport : 06/01/2025

N° d'affaire : 91660GAD0033/1004

Désignation : 49_LE LION D'ANGERS_ELIVIA-Appareils de levage (visite semestrie

N° intervention : 9166024120000001033



Présence d'observation(s)

Références Client :

Site : Chariots élévateurs, nacelles, lèves carcasses

1.0.0.1 - EDT364109

Agence Equipements Angers

Pôle Eqts Atlantique Nord-Loire - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 7 Rue Bouché Thomas - 49000 ANGERS

Tél. : (+33)2.41.68.67.16

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M BOUSSAULT Mickael

Nombre de pages : 44



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp placement	Date de visite	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
Appareil de levage	Chariot élévateur	CESAB	12694	Extérieur	02/01/25	2			4
Appareil de levage	Chariot élévateur	TOYOTA	18466	Extérieur	02/01/25	0			6
Appareil de levage	Chariot élévateur	TOYOTA	20259	Extérieur	02/01/25	1			8
Appareil de levage	Chariot élévateur	TOYOTA	20379	Extérieur	02/01/25	0			10
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	1221	Extérieur	02/01/25	0			12
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	1222	Extérieur	02/01/25	0			14
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	1223	Extérieur	02/01/25	0			16
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	13583	Extérieur	02/01/25	0			18
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB	13584	Extérieur	02/01/25	0			20
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	CESAB		Extérieur	02/01/25	0			22
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	TOYOTA	6769183	Extérieur	02/01/25	1			24
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	TOYOTA	6990918	Extérieur	02/01/25	0			26
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	TOYOTA	PC ROBOT	Extérieur	02/01/25	0			28
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur accompagnant	TOYOTA		Extérieur	02/01/25	0			30
Appareil de levage	Grue roulante d'atelier	GISS	17122037	Services techniques	02/01/25	0			32
Appareil de levage	Lève carcasse	ALP LIFT	08-175812	Extérieur	02/01/25	1		Oui	34
Appareil de levage	Lève carcasse	ALP LIFT			02/01/25	1		Oui	36
Appareil de levage	Lève carcasse	SCERIA	1		02/01/25	1			38
Appareil de levage	Plate-forme élévatrice mobile de personnel	JLG		Services techniques	02/01/25	1			40
Appareil de levage	Plate-forme élévatrice mobile de personnel	MANITOU		Services techniques	02/01/25	0			42

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Mr COUTELLE.

Un rapport provisoire a été remis sur place à Mr MARCHAND.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Mr COUTELLE

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DES EQUIPEMENTS

1. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/CESAB/CE415386/12694)

1.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	CESAB
Type	B318
Numéro de série	CE415386
N° ou repère client	12694
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

1.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	5,6
Configuration	Conducteur porté assis
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2X2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1700 kg, centrez de gravité à 0,5 m

1.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à clé amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Lumineux (feux à éclats)

1.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes

Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présent(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

1.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1700
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur avec un centre de gravité de 0,5 m

1.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Tablier - Butées	Jeu en latérale Y remédier	1
Organes de service et de manoeuvre / Identification des organes de service	Certains organes de service ne sont plus identifiés correctement. Rétablir l'identification des organes de service.	2

2. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/TOYOTA/18466/18466)

2.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	8FBE15T
Numéro de série	18466
N° ou repère client	18466
Année de fabrication	2020
Marquage	CE

2.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,5
Configuration	Conducteur porté assis
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche / Tablier à déplacement latéral (TDL)
Suspentes	2X2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1500 kg, centre de gravité à 0,5 m

2.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

2.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur

Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

2.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1500
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

2.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

3. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/TOYOTA/20259/20259)

3.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	8FBE20T
Numéro de série	20259
N° ou repère client	20259
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

3.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,5
Configuration	Conducteur porté assis
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche / Tablier à déplacement latéral (TDL)
Suspentes	2X2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	2000 kg, centre de gravité à 0,5 m à la hauteur de 4 m 1870 kg, centre de gravité à 0,5 m à la hauteur de 4,5 m

3.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

3.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur

Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

3.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1500
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

3.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Tablier - Butées	Une des butées des bras de fourche sur le tablier est absente.Coté D Remplacer la butée manquante.	3

4. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR/TOYOTA/20379/20379)

4.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	8FBE20T
Numéro de série	20379
N° ou repère client	20379
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

4.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,5
Configuration	Conducteur porté assis
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche / Tablier à déplacement latéral (TDL)
Suspentes	2X2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	2000 kg, centre de gravité à 0,5 m à la hauteur de 4 m 1870 kg, centre de gravité à 0,5 m à la hauteur de 4,5 m

4.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

4.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur

Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

4.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1500
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

4.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

5. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/7069410/1221)

5.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S 220D
Numéro de série	7069410
N° ou repère client	1221
Année de fabrication	2024
Marquage	CE

5.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,10
Configuration	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaîne à mailles jointives 3X4, pas: 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

5.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

5.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

5.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

5.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

6. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/7069411/1222)

6.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	7069411
N° ou repère client	1222
Année de fabrication	2024
Marquage	CE

6.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaîne à mailles jointives 3X4, pas: 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m à 1,85 m

6.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

6.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

6.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

6.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

7. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/7069412/1223)

7.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	7069412
N° ou repère client	1223
Année de fabrication	2024
Marquage	CE

7.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaîne à mailles jointives 3X4, pas: 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m

7.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

7.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

7.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

7.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

8. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6914209/13583)

8.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S220D
Numéro de série	6914209
N° ou repère client	13583
Année de fabrication	2022
Marquage	CE

8.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 3X4, pas: 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m

8.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

8.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

8.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

8.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

9. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6914911/13584)

9.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S 220D
Numéro de série	6914911
N° ou repère client	13584
Année de fabrication	2022
Marquage	CE

9.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

9.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

9.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

9.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

9.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

10. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ CESAB/6914557)

10.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	CESAB
Type	S 220D
Numéro de série	6914557
Année de fabrication	2022
Marquage	CE

10.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	1,9
Configuration	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipeement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	2 chaînes à mailles jointives 3X4, pas: 15,875mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

10.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

10.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification

Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

10.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

10.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

11. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ TOYOTA/6769183/6769183)

11.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	SWE200D
Numéro de série	6769183
N° ou repère client	6769183
Année de fabrication	2020
Marquage	CE

11.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 3X4, pas: 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m

11.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

11.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

11.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

11.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Organes de service et de manoeuvre / Timon	Le timon de manoeuvre ne revient plus en position verticale lorsqu'il est relâché. Réparer le mécanisme de retour en position verticale du timon de manoeuvre	4

12. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ TOYOTA/6990918/6990918)

12.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	SWE200D
Numéro de série	6990918
N° ou repère client	6990918
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

12.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 3X4, pas:19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

12.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à carte
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

12.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes

Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

12.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

12.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

13. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ TOYOTA/6958998/PC ROBOT)

13.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	SWE200D
Numéro de série	6958998
N° ou repère client	PC ROBOT
Année de fabrication	2023
Marquage	Epsilon

13.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 3X4, pas:19,05 mm
Autres caractéristiques	Poids batterie, maxi:285 kg, mini: 185 kg
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

13.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à carte
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

13.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent

Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

13.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

13.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

14. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT/ TOYOTA/7071882)

14.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur accompagnant
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	SWE200D
Numéro de série	7071882
Année de fabrication	2024
Marquage	CE

14.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	2,1
Configuration	Gerbeur à conducteur accompagnant
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Bras de fourche
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 3X4, pas:19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1200 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 1,85 m 1000 kg, centre de gravité à 0,6 m, hauteur: 2,1 m

14.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la charge, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à carte
Sécurité de timon anti-écrasement	Timon équipé d'un système "anti-écrasement", qui provoque l'arrêt du mouvement de l'appareil vers l'opérateur qui se retrouve coincé entre le timon et un obstacle, puis une inversion du sens du mouvement
Mouvements de translation de l'appareil asservis à la position du timon	Interdiction de mouvement de translation lorsque le timon est en position verticale ou horizontale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

14.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la	Conditions de sécurité adaptées à la vérification

vérification	
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

14.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

14.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

15. APPAREIL DE LEVAGE (GRUE ROULANTE D'ATELIER/GISS/17122037/17122037)

15.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Grue roulante d'atelier
Constructeur / Marque	GISS
Type	WSC1000 / 853945
Numéro de série	17122037
N° ou repère client	17122037
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

15.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Equipement de préhension ou de support de charge	Crochet avec linguet de sécurité
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	Position 1 : 1000 kg Position 2 : 800 kg Position 3 : 700 kg Position 4 : 500 kg

15.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Immobilisation de l'appareil sur le mouvement translation mu à la force humaine	Frein de parking des roulettes à commande au pied
---	---

15.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Services techniques
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

15.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	500
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à la porté maximale

15.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

16. APPAREIL DE LEVAGE (LVE CARCASSE/ALP LIFT/08-175812/08-175812)

16.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Lève carcasse
Constructeur / Marque	ALP LIFT
Type	L476
Numéro de série	08-175812
N° ou repère client	08-175812
Année de fabrication	2017
Marquage	CE

16.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Treuil à câble installé sur un châssis roulant
Equipement de préhension ou de support de charge	Fourches
Suspentes	Câble diamètre 6 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	350 kg

16.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Immobilisation de l'appareil sur le mouvement translation mu à la force humaine	Frein de parking des roulettes à commande au pied
---	---

16.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Extérieur
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

16.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	350
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

16.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Nous vous recommandons la mise à l'arrêt de l'appareil de levage.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Suspentes - Tambours - Poulies / Câbles	Des fils brisés sont visibles, ils sont par endroits concentrés et nombreux. Remplacer le câble de levage au strict identique (selon la notice d'instructions), à défaut du respect de cette règle, une vérification avant remise en service selon l'article 21 de l'arrêté du 01.03.2004, sera nécessaire.	5

17. APPAREIL DE LEVAGE (LVE CARCASSE/ALP LIFT/09-196253)

17.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Lève carcasse
Constructeur / Marque	ALP LIFT
Type	L620
Numéro de série	09-196253
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

17.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Treuil à câble installé sur un châssis roulant
Équipement de préhension ou de support de charge	Sellette
Suspentes	Câble diamètre 6 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	350 kg

17.3. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

17.4. CONDITIONS DE RÉALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	350
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

17.5. RESULTAT DE LA VÉRIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Nous vous recommandons la mise à l'arrêt de l'appareil de levage.

Éléments vérifiés	Observations	N°
Suspentes - Tambours - Poulies / Câbles	Des fils brisés sont visibles, ils sont par endroits concentrés et nombreux. Remplacer le câble de levage au strict identique (selon la notice d'instructions), à défaut du respect de cette règle, une vérification avant remise en service selon l'article 21 de l'arrêté du 01.03.2004, sera nécessaire.	6

18. APPAREIL DE LEVAGE (LVE CARCASSE/SCERIA/277/1)

18.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Lève carcasse
Constructeur / Marque	SCERIA
Type	72300
Numéro de série	277
N° ou repère client	1
Marquage	CE

18.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Treuil à câble installé sur un châssis roulant
Équipement de préhension ou de support de charge	Sellette
Suspentes	Câble diamètre 6 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	200 kg

18.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Immobilisation de l'appareil sur le mouvement translation mu à la force humaine	Frein de parking des roulettes à commande au pied
---	---

18.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Document(s) présent(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

18.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	200
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge à 1 m de hauteur

18.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Mécanismes / Freins d'immobilisation en translation (parking)	Le frein d'immobilisation du mouvement de translation est détérioré coté droit. Système de freinage à réparer.	7

19. APPAREIL DE LEVAGE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL/JLG/A300057944)

19.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Plate-forme élévatrice mobile de personnel
Constructeur / Marque	JLG
Type	TOUCAN 12E
Numéro de série	A300057944
Année de fabrication	2019
Marquage	CE

19.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Automotrice
Équipement de préhension ou de support de charge	Mât télescopique + bras pendulaire et télescopique
Suspentes	2X2X2 chaînes à mailles jointives 6X6, pas: 19,05 mm 2 chaînes à mailles jointives 4X4, pas: 19,05 mm
Autres caractéristiques	Dévers: 3%, vitesse du vent maximale: 12,5 m/s
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	200 kg / 2 personnes

19.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing"
Contrôle de dévers	Limiteur
Surveillance des efforts générés par la charge	Limiteur de charge
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Compensation/maintien de l'horizontalité du support de charge	Agissant sur la nacelle
Détecteur de mou de suspente et système parachute associé	Avec système d'arrêt automatique
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la plate-forme, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Dispositif d'accrochage d'une protection individuelle contre les chutes de hauteur (hors "ligne de vie")	Point d'ancrage dédié
Poste de dépannage ou sauvetage	Action manuelle sur organe de service accessible du sol
Avertisseur(s)	Sonore

19.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent

Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Services techniques
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

19.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	200 et coupure à 220 kg
---	-------------------------

19.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, bandages, galets)	Les bandages de roulement sont usagés au delà des limites prévues par le fabricant Remplacer les bandages usagés.	8

20. APPAREIL DE LEVAGE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL/ MANITOU/MAN00000E01056557)

20.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Plate-forme élévatrice mobile de personnel
Constructeur / Marque	MANITOU
Type	100 VJR
Numéro de série	MAN00000E01056557
Année de fabrication	2021
Marquage	CE

20.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Automotrice
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Mât télescopique + bras pendulaire
Suspentes	/
Autres caractéristiques	Dévers: 2%, vitesse du vent maximale: 12,5 m/s
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	200 kg / 2 personnes

20.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing"
Contrôle de dévers	Limiteur
Surveillance des efforts générés par la charge	Limiteur de charge
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Compensation/maintien de l'horizontalité du support de charge	Agissant sur la nacelle
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la charge	Au delà d'une certaine hauteur de la plate-forme, la vitesse de translation permise est techniquement réduite
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Dispositif d'accrochage d'une protection individuelle contre les chutes de hauteur (hors "ligne de vie")	Point d'ancrage dédié
Poste de dépannage ou sauvetage	Action manuelle sur organe de service accessible du sol
Frein de service du mouvement de translation	Moteur frein
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

20.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent

Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Services techniques
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	02/01/25

20.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	200 et coupure à 220 kg
---	-------------------------

20.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure	Équipement hydraulique
• Accès au(x) poste(s) de conduite	• Équipements hydrauliques
• Accès au(x) support(s) de l'appareil	• Liaisons et raccordements
• Autres accès pour entretien, vérification	• Niveaux - Pression
Chemin de roulement - Supports	• Filtres
• Voie de roulement, rails	Équipement pneumatique
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations	• Équipements pneumatiques
• Assise, scellement, appuis	• Liaisons et raccordements
• Butoirs, amortisseurs	• Pression
• Ancrages, amarrage, haubanage	• Filtres - Echappements
• Mise à la terre de la voie	Équipement thermique
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	• Moteur
• Assemblages, liaisons, fixations	• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	• Protection des éléments mobiles du moteur
• Mât(s), flèche, contre flèche	• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
• Plaques de dérive	Poste(s) de conduite
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)	• Implantation
• Chasse-objets ou dispositif équivalent	• Constitution, fixations, plancher
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	• Protection contre les chutes de hauteur
• Lests ou contrepoids	• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
Mécanismes	• Protection contre les risques mécaniques
• Groupes motoréducteurs	• Plate-forme rabattable
• Treuil	• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Systèmes vis/écrou	• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	• Siège et ceinture de sécurité
• Système à ciseau(x)	• Chauffage - Éclairage
• Autres organes de transmission et d'accouplements	• Condamnation d'accès (clé, code)
• Freins des mouvements concourant au levage	Organes de service
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	• Organe de mise en marche
• Autres freins (2)	• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organes mobiles de transmission et leurs protections	• Organe de commande à action maintenue
• Mécanisme de réglage d'assiette	• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
Suspentes - Tambours - Poulies	• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Câbles – Chaînes – Sangles	• Commandes à distance
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin	• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
• Tambours – Poulies – Tourteaux	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Moufle – Crochet – Linget de sécurité	• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin	Affichage et consignes
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie	• Tableau des charges - Abaques
• Support de charge	• Avertissements - Consignes
• Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs de sécurité
• Autres dispositifs de préhension	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Équipement électrique	Gestion des sources d'énergies
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Équipements électriques	Éclairage incorporé à l'appareil
• Liaisons et raccordements	• Éclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière
• Interconnexion des masses métalliques	

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.